

Attestation de parutionDossier n°261307
Référence client : 574 501 557

Le 24/05/2022

VERNEY CARRON**Support de publication**

Journal	lessor42.fr
Date de publication	24/05/2022
Département	42 - Loire

Texte de l'annonce

VERNEY-CARRON S.A.

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

au capital de 1 738 563,20 euros

Siege social : 54, boulevard thiers - 42000 ST ETIENNE

574 501 557 RCS SAINT ETIENNE

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le 10 juin 2022, à 10 Heures 30, 54, Boulevard Thiers 42000 ST ETIENNE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Transformation de la Société en société en commandite par actions et modification de la date de clôture de l'exercice social, sous condition suspensive de l'approbation du plan de sauvegarde de la Société par le Tribunal de commerce de Saint-Etienne (l' « Approbation du Plan de Sauvegarde ») ;
2. Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, sous condition suspensive de l'adoption de la 1ère résolution ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

3. Constatation de l'expiration du mandat des membres du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société sous son ancienne forme, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;

4. Nomination de Monsieur Jean Verney-Carron en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
5. Nomination de Monsieur Pierre Verney-Carron en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
6. Nomination de Monsieur Guillaume Verney-Carron en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
7. Nomination de Madame Agnès Guichard en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
8. Nomination de Monsieur Geoffroy Verney-Carron en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
9. Nomination de Madame Camille Serra en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
10. Nomination de Monsieur Olivier Dambricourt en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
11. Nomination de Monsieur Jean-Luc Herrmann en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
12. Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil de surveillance, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
13. Approbation du projet de transfert de la cotation des actions de la Société du marché Euronext Access Paris vers le marché Euronext Growth Paris et pouvoirs à donner à la Gérance, sous condition suspensive de l'Approbation du Plan de Sauvegarde ;
14. Autorisation à donner à la Gérance d'opérer sur les actions de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution, de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution et de la réalisation effective de la cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (le « Transfert ») ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

15. Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de décider l'émission de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un bénéficiaire dénommé, par voie de compensation avec une ou plusieurs créances détenues à l'égard de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
16. Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres

- de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un bénéficiaire dénommé, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
17. Autorisation à donner à la Gérance de consentir, sans droit préférentiel de souscription, des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié de la Société et de sociétés liées et des mandataires sociaux de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
18. Autorisation à donner à la Gérance de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société et de sociétés liées et des mandataires sociaux de la Société, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
19. Délégation de pouvoirs à donner à la Gérance pour décider d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
20. Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
21. Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
22. Délégation de compétence à donner à la Gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
23. Délégation de compétence à donner à la Gérance, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, pour augmenter le nombre de titres à émettre, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
24. Plafond global des augmentations de capital ;
25. Délégation de compétence consentie à la Gérance à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution et de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution ;
26. Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions, sous condition suspensive de la transformation visée à la 1ère résolution, de l'adoption définitive des statuts visés à la 2e résolution et du Transfert ;
27. Délégation de pouvoirs à la Gérance aux fins de constater la réalisation de la condition suspensive relative au Transfert.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire devra justifier de son mandat,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires auront le droit de participer à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au deuxième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent se procurer :

- Un formulaire de procuration, soit par voie postale, soit à l'adresse électronique suivante : AGE-06-2022@verney-carron.com
- Un formulaire de vote par correspondance, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit à l'adresse électronique suivante : AGE-06-2022@verney-carron.com. La demande devra parvenir à la Société six (6) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

ATTENTION, pour être pris en compte, le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, doit parvenir au siège social, soit par voie postale, trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit à l'adresse électronique suivante : AGE-06-2022@verney-carron.com, un (1) jour au moins avant la date de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Le Directoire



Votre attestation certifiée disponible sur : [Actulegales.fr](https://actulegales.fr)

<https://digitalisation.actulegales.fr/#/f@cTic3>

Attestation disponible pendant 6 semaines.

GROUPE TOUT LYON

Tél 04 78 28 68 18 - Fax 04 78 27 99 23
www.le-tout-lyon.fr

SIRET 956 509 996 00032